



Contrat d'adhésion

LA VISION

Que le tourisme soit un maillon vital de la chaîne sociale, environnementale, économique, culturelle, et ce, en priorisant avant tout le bien-être et la qualité de vie de nos communautés d'accueil locales.

LA MISSION

Tourisme Abitibi-Témiscamingue (TAT) agit comme un moteur de valorisation de l'Abitibi-Témiscamingue, de structuration de son offre touristique, de fierté et d'attractivité, et ce, dans un esprit d'innovation et de créativité.

Tourisme Abitibi-Témiscamingue focalise l'attention des parties impliquées en tourisme sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens et fait du tourisme une locomotive d'un développement qui renforce de manière manifeste la durabilité de la destination et le mieux-être des communautés d'accueil locales.

OBJET DE L'ENTENTE

L'**Organisation** désire devenir membre auprès de TAT et appuyer les efforts de cet organisme pour favoriser la promotion de l'industrie touristique de l'Abitibi-Témiscamingue.

OBLIGATIONS TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

TAT donnera accès à l'**Organisation** aux services décrits dans la section « Services aux membres »

OBLIGATIONS DE L'ORGANISATION

1. L'**Organisation** désirant adhérer à **TAT** accepte que sa cotisation soit établie conformément à la grille tarifaire approuvée par le conseil d'administration de **TAT**.
2. Cette adhésion est établie pour la période commençant au moment de la réception du paiement, de son profil dûment complété de son adhésion et se termine le 31 mars de l'année suivante.
3. Si l'**Organisation** néglige de payer sa cotisation, de confirmer son acceptation du contrat d'adhésion ou de mettre les informations de son profil à jour dans les délais prescrits, son dossier sera désactivé. La cotisation annuelle n'est pas annulable 60 jours après l'émission de la facture ni remboursable.
4. L'**Organisation** atteste, par la présente, qu'elle détient les assurances, les attestations et les permis requis pour son exploitation et qu'elle respecte la réglementation en vigueur sur le territoire où elle est située.
5. L'**Organisation** accepte de se conformer aux diverses dispositions du Code d'éthique des membres de **TAT**. L'**Organisation** comprend qu'en cas de fausse déclaration ou si elle ne se conforme pas à l'ensemble des dispositions de ce contrat, **TAT** se réserve le droit de suspendre ou d'annuler son adhésion.
6. En devenant membre de **TAT**, l'**Organisation** s'engage à respecter les obligations décrites ci-dessus et accepte que son nom et ses coordonnées s'ajoutent aux listes constituées et distribuées par **TAT** pour une durée d'un an.
7. En devenant membre de **TAT**, l'**Organisation** bénéficie automatiquement du statut de membre affilié à l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ) et autorise TAT leur transmettre les renseignements personnels collectés dans le cadre de l'adhésion.